

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et le mot : « ils » est remplacé par le mot : « elles » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.